

**Conseil Municipal**

**Séance du 12 Septembre 2019  
Convocation du 4 Septembre 2019**

**Ordre du jour**

1. **Réalisation d'emprunts pour le financement des travaux de Construction du Centre de Santé et la mise en accessibilité et réaménagement du bâtiment de la mairie : choix de l'organisme**
2. **Travaux annexe de voirie : réfection de trottoirs**
3. **Projet de vitraux pour la Chapelle Trois Marie**
4. **Informations et questions diverses**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 12 Septembre 2019 à 20 h 00 sous la présidence de Monsieur Patrick HARPER, Maire.

**Assistaient à la séance** : M. Jean-Louis BONNET, Mme Annick GRELLAT-MAZIER, M. Philippe LANDUREAU, Mme Marie-Laure LEFEBURE, MM. Dominique BALLU, Jean LESPINE, Rodolphe LAMBERT, Mmes Marie CORNUAT, Catherine LEFILS, Valérie CHATELAIN.

**Absents représentés** : M. Guy JACQUINOT représenté par Mme Annick GRELLAT-MAZIER et Mme Catherine BOLLÉA représentée par Mme Marie-Laure LEFEBURE.

Madame Valérie CHATELAIN a été élue secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour :**

- **Décision modificative n° 1 du Budget Communal : Crédits supplémentaires**
- **Commande groupée pour vérifications des dispositifs de défense incendie**

\*\*\*\*\*

❖ **Réalisation de deux emprunts pour le financement des travaux de construction du Centre de Santé et la mise en accessibilité et réaménagement de la Mairie : choix de l'organisme bancaire – Délibération 2018 n°054 - Classification 7.3 Emprunts**

Afin d'assurer le financement des travaux d'aménagement du Centre de Santé et la mise en accessibilité et réaménagement du bâtiment de la Mairie, il y a lieu de recourir à deux emprunts.

Après avoir pris connaissances des différentes offres, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de contracter auprès du Crédit Agricole, deux emprunts pour les montants suivants :

- 334 000 € pour l'accessibilité et le réaménagement de la Mairie.
- 358 000 € pour le Centre de Santé

Les principales caractéristiques de chacun de ces deux emprunts, sont les suivantes :

- Durée : 15 ans
- Taux d'intérêt : 0.39 %
- Frais de dossier : 0,15 %
- Périodicité de remboursement : Trimestrielle

Le Maire est autorisé à signer les contrats à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats de prêts

❖ **Réfection de trottoirs en enrobés Rues Paul Bert (partie basse) et Rue Edmond Fort - Délibération 2019 n° 055 - Classification 7.1 Décision budgétaire**

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de travaux annexes de voirie – Tranche 2 du programme sur trois ans - pour la réfection des trottoirs en enrobés, Rues Paul Bert (partie basse) et Rue Edmond Fort au Lotissement de Cerisiers.

Le montant estimatif de cette opération, selon le devis établi et retenu, de l'Entreprise COLAS, s'élève à 22 898,76 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte ce projet de travaux
- Les crédits nécessaires au paiement de la facture sont inscrits au budget primitif 2019.

❖ **Réfection de trottoirs en enrobés Rue Général de Gaulle en partie – Délibération 2018 n°056 - Classification 7.1 Décision Budgétaire**

Le Maire rappelle les travaux d'enfouissement des réseaux, réalisés sur une partie de la Rue du Général de Gaulle. Pour terminer le chantier, il convient de réaliser la réfection des trottoirs sur cette même partie, côté pair et impair de la Rue.

Le montant estimatif de cette opération, selon les devis établis et retenus, de l'Entreprise COLAS, s'élève à

- Rue Général de Gaulle Côté Impair 15 527,73 € HT.
- Rue Général de Gaulle côté Pair 16 116,73 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte l'ensemble de ces projets de travaux
- Les crédits nécessaires au paiement de la facture sont inscrits au budget primitif 2019

❖ **Projet de vitraux pour la Chapelle Trois Marie**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite au projet de fabrication et d'installation de vitraux – travail artistique de Karim BELADJILA - pour la Chapelle des Trois Marie. Un courrier sera adressé à Monsieur Christophe RAMON.

❖ **Modification du budget communal - Délibération 2019 n°057 - Classification 7.1 Décisions budgétaires**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à inscrire des crédits et débits supplémentaires sur le Budget Communal - Exercice 2019.

<b>Comptes Dépenses</b>			
Chap.	Art/Op.	Objet	Montant
DI 21	21318 OPNI	Autres constructions	183 000 €
DI 23	2313 - 13	Construction Centre de Santé	160 000 €
DI 23	2313 - 14	Construction Maire Accessibilité et aménagement	180 000 €
DI 27	275 OPFI	Cautionnements versés	3 000 €
Total .....			<b>526 000 €</b>

<b>Comptes Recettes</b>			
Chap.	Art/Op.	Objet	Montant
RI 16	1641 OPFI	Emprunts	526 000 €
Total.....			526 000 €

❖ **Information et questions diverses**- **Commande groupée pour vérification des dispositifs de défense incendie**

Le Conseil Municipal accepte la proposition de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe pour une commande groupée pour la vérification de nos installations.

- **Remerciements pour le versement d'une subvention communale 2019**  
Atelier de Création**Table des Délibérations**

- ❖ Réalisation de deux emprunts pour le financement des travaux de construction du Centre de Santé et la mise en accessibilité et réaménagement de la Mairie : choix de l'organisme bancaire – Délibération 2018 n°054 - Classification 7.3 Emprunts 1
- ❖ Réfection de trottoirs en enrobés Rues Paul Bert (partie basse) et Rue Edmond Fort - Délibération 2019 n° 055 - Classification 7.1 Décision budgétaire 2
- ❖ Réfection de trottoirs en enrobés Rue Général de Gaulle en partie – Délibération 2018 n°056 - Classification 7.1 Décision Budgétaire 2
- ❖ Modification du budget communal - Délibération 2019 n°057 - Classification 7.1 Décisions budgétaires 2

**Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires****Après dépôt en Sous-Préfecture et publication ou notification.**

Suivent les signatures :

HARPER Patrick

BONNET Jean-  
Louis

GRELLAT-  
MAZIER Annick

JACQUINOT Guy Représenté

LANDUREAU  
Philippe

BOLLÉA Catherine Représentée

LEFEBURE Marie-  
Laure

BALLU Dominique

LESPINE Jean

LAMBERT  
Rodolphe

CORNUAT Marie

LEFILS Catherine

CHATELAIN  
Valérie